

# letr@it d'union

N° 58  
Juin  
Juillet  
Août  
2020

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA BERNARDIÈRE



**Le Conseil Municipal  
du 04 juin 2020**

Pages 3 à 9

**Le Conseil Municipal  
du 02 juillet 2020**

Pages 10 à 12

**La Médiathèque**

Page 13

MAIRIE DE LA BERNARDIÈRE  
20 rue de la poste - 85610 La Bernardière  
Tel 02 51 42 15 91 - Fax 02 51 43 64 31  
[www.labernardiere.fr](http://www.labernardiere.fr)

 [book.com/Mairie La Bernardière](https://www.facebook.com/Mairie-La-Bernardiere)

la Bernardière

## le sommaire

L'Editorial : page 2

Le Conseil Municipal du  
4 juin 2020 : pages 3 à 9Le Conseil Municipal du  
2 juillet 2020 :  
pages 10 à 12

La Médiathèque : page 13

Informations :  
pages 14 à 16

Chers amis,

C'est toujours dans un contexte incertain, lié à la crise sanitaire que nous connaissons, que le conseil municipal s'organise en ce début de mandat.

Les commissions sont désormais constituées et chaque conseiller s'empare des sujets d'actualité et des projets en cours.

Il en est de même de notre communauté de communes « **Terres de Montaigu** » qui s'est également mise en ordre de marche autour de son **Président Antoine CHEREAU**.

Ce dernier, dans son discours d'installation, a fixé les orientations stratégiques de ce début de mandat afin de faire face aux enjeux sociaux et économiques nés de la crise sanitaire.

Ces orientations, partagées par les maires du territoire, visent à tenter de sortir de la crise au plus vite au moyen d'un plan de relance qui puisse aider nos entreprises à retrouver le chemin de la prospérité et par conséquent soutenir l'emploi pour nos habitants.

Il s'agit d'un scénario offensif qui prend la forme d'un engagement collectif, un **pacte** scellé entre notre communauté de communes et chaque commune par une mesure phare et sans précédent qui consiste dans le versement par « Terres de Montaigu » **d'un fonds de concours exceptionnel de 5 millions d'euros**, réparti de façon égalitaire entre les dix communes, **soit 500 000 € par commune** quelle qu'en soit sa taille afin que chacune d'entre elles participe au rebond espéré.

Le conseil municipal a pris acte de ce dispositif de début de mandat en sa séance du 2 juillet et souligne une fois de plus un acte fort de solidarité de notre communauté de communes envers ses membres, effet sensible à l'échelle de notre commune de la BERNARDIERE.

Ce pacte prévoit que nous engagions des projets que nous n'aurions pas forcément lancés en début de mandat.

La période de confinement que nous venons de vivre a mis en évidence l'intérêt de pouvoir bénéficier de **services de proximité de nos commerçants**.

C'est la raison pour laquelle, le conseil municipal dans un élan unanime a choisi de valider le principe de poursuivre sans tarder l'aménagement de notre centre bourg en faveur de **la revitalisation et le regroupement de nos commerces** en engageant dès la rentrée la 2<sup>ème</sup> étape dans le secteur boulangerie, rue des jardins, rue de St Hilaire.

Cette nouvelle étape consiste entre autres en l'aménagement des espaces de circulation et de stationnement, la création d'une **aire d'accueil des commerces ambulants et l'aménagement de la « grange »**, qui se situe face à la boulangerie, afin d'y loger une nouvelle activité commerciale.

Elle fera suite à celle qui est déjà engagée avec Vendée Habitat dont les travaux doivent démarrer à l'automne et viendra parachever le 2<sup>ème</sup> pôle majeur de notre centre bourg après celui de l'espace sports, loisirs et culture conformément aux ambitions réaffirmées dans nos engagements.

Bien entendu ce programme ne vient pas se substituer ni perturber les autres projets qui vont suivre leur cours tout au long du mandat après leur étude par les commissions respectives et priorisés dans un plan pluri annuel d'investissement.

Comme vous pouvez le constater il s'agit d'un gros travail en perspective auquel vos élus vont s'atteler avec à la fois, audace, enthousiasme, responsabilité et lucidité dans les moments difficiles que nous traversons.

En attendant de revenir vers vous sur tous ces sujets qui conditionnent notre foi en l'avenir, je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

Prenez soin de vous et de vos proches !

Bien à vous

Claude DURAND

Voici un résumé des principales délibérations prises lors du conseil municipal du 4 juin 2020.  
*Le compte-rendu complet est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune (<https://www.labernardiere.fr/>).*

## Administration Générale

### Création des commissions municipales

Le Conseil Municipal a décidé de la création de 6 commissions et 7 comités municipaux :  
*Claude Durand, Maire de la commune, est président de droit de toutes les commissions*

#### ➔ Commission Economie, Environnement, urbanisme et cadre de vie

- ◇ Orientations en matière commerciale
- ◇ Lien avec la communauté de communes pour la zone d'activité du Tacret
- ◇ Mise en œuvre du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) et du PLH (plan local habitat)
- ◇ Aménagement des rues adjacentes au centre bourg
- ◇ Extension de l'urbanisme sur le territoire
- ◇ Aménagement intra-muros

**Les membres :** DOUILLARD Jean-Louis (vice-Président), BERANGER Thomas, CASSERON Samuel, CHASSAGNE Hyacinthe, KEMPF Gérard, ROBIN Fanny

#### ➔ Commission gestion des services, finances, affaires scolaires

- ◇ Plan pluriannuel d'investissements (les projets étudiés doivent être validés par la commission finances avant d'être soumis au vote du conseil municipal)
- ◇ Tarifs communaux
- ◇ Budget communal
- ◇ Transport scolaire
- ◇ Gestion des services communaux

**Les membres :** DOUILLARD Béatrice (vice-présidente), FRESNEAU Karine, SECHER Isabelle

#### ➔ Commission famille, enfance, jeunesse, vie associative

- ◇ Suivi de l'espace jeunesse en lien avec la communauté de communes
- ◇ Lien avec le conseil d'administration d'Adozone
- ◇ Orientations sur le programme des activités du centre de loisirs (à travers des outils comme le projet pédagogique et le projet culturel)
- ◇ Mise en œuvre du marché du restaurant scolaire
- ◇ Suivi et animation du conseil municipal des enfants
- ◇ Médiathèque : animations, orientations
- ◇ Vie associative hors sports et seniors

**Les membres :** LORIOU Sylvie (vice-présidente), BLOUIN Christelle, DOUILLARD Béatrice, ROBIN Fanny, TIJOU Audrey

#### ➔ Commission communication et évènementiel

- ◇ Organisation des événements municipaux et de la communication qui en découle
- ◇ Communication municipale vers les administrés

**Les membres :** FIGUREAU Luc (vice-président), DOUILLARD Stéphanie, KEMPF Gérard, LE TRIONNAIRE May-Line, LORIOU Sylvie, TIJOU Audrey

➔ **Commission affaires sociales et seniors**

- ◇ CCAS entre membres du conseil municipal
- ◇ Mise en œuvre de la politique sociale

**Les membres :** FIGUREAU Luc (vice-président), BLOUIN Christelle, DOUILLARD Béatrice, DOUILLARD Stéphanie, KEMPF Gérard, LE TRIONNAIRE May-Line, MAUDET Benoit, SECHER Isabelle

➔ **Commission transition énergétique et développement durable**

- ◇ Programme pluriannuel d'investissements immobilier autour de la transition énergétique
- ◇ Programme pluriannuel d'investissements autour du développement durable avec des outils comme la gestion différenciée
- ◇ Programme de travaux d'assainissement
- ◇ Mise en œuvre du transfert de la compétence assainissement vers l'intercommunalité

**Les membres :** GRIFFON Vincent (vice-président), BERANGER Thomas, CASSERON Samuel, CHARRIER Alban, CHASSAGNE Hyacinthe, DOUILLARD Jean-Louis, MAUDET Benoit, ROBIN Fanny

➔ **Comité projet Vendée Habitat espace commerces**

- ◆ Lien avec Vendée Habitat sur le projet de construction de cellules commerciales et de logements en centre bourg.

**Les membres :** GRIFFON Vincent (vice-président), CASSERON Samuel, CHARRIER Alban, CHASSAGNE Hyacinthe, DOUILLARD Jean-Louis, LE TRIONNAIRE May-Line, MAUDET Benoit

➔ **Comité projet extension de la résidence les Jardins du Vivier**

- ◆ Lien avec Vendée Habitat sur le projet d'extension de la résidence les Jardins du Vivier

**Les membres :** FIGUREAU Luc (vice-président), DOUILLARD Jean-Louis, KEMPF Gérard

➔ **Comité projet déplacement des ateliers communaux**

- ◆ Mise en œuvre du projet d'installation des services techniques dans un nouveau bâtiment

**Les membres :** GRIFFON Vincent (vice-président), BLOUIN Christelle, CHARRIER Alban, CHASSAGNE Hyacinthe, DOUILLARD Jean-Louis, MAUDET Benoit, ROBIN Fanny

➔ **Comité évènements**

- ◆ Préparation des différents évènements organisés par la municipalité

**Les membres :** LORIOU Sylvie (vice-présidente), LE TRIONNAIRE May-Line, TIJOU Audrey

➔ **Comité communication**

- ◆ Préparation des supports de communication vers les administrés

**Les membres :** FIGUREAU Luc (vice-président), DOUILLARD Stéphanie, KEMPF Gérard, LE TRIONNAIRE May-Line, TIJOU Audrey



## ➔ **Comité culture**

- ◆ Programme d'animations culturelles
- ◆ Mise en œuvre de la politique culturelle

**Les membres :** LORIOU Sylvie (vice-présidente), SECHER Isabelle, TIJOU Audrey

## ➔ **Comité sports**

- ◆ Relation avec les associations sportives
- ◆ Mise en œuvre de la politique sportive
- ◆ Gestion des équipements sportifs

**Les membres :** DOUILLARD Béatrice (vice-présidente), CHARRIER Alban, FRESNEAU Karine, MAUDET Benoit



Claude  
DURAND



Béatrice  
DOUILLARD



Luc  
FIGUREAU



Sylvie  
LORIOU



Vincent  
GRIFFON



Christelle  
BLOUIN



Jean-Louis  
DOUILLARD



Stéphanie  
DURAND



Thomas  
BERANGER



Karine  
FRESNEAU



Samuel  
CASSERON



May-Line  
LE TRIONNAIRE



Alban  
CHARRIER



Fanny  
ROBIN



Gérard  
KEMPF



Isabelle  
SECHER



Benoit  
MAUDET



Audrey  
TIJOU



Hyacinthe  
CHASSAGNE

## **Election des représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration du CCAS**

Après avoir décidé de fixer à 16 le nombre de représentants au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en plus du président (le Maire est président de droit du CCAS), le conseil municipal a procédé à l'élection de ses 8 représentants :

BLOUIN Christelle, DOUILLARD Béatrice, DOUILLARD Stéphanie, FIGUREAU Luc, KEMPF Gérard, LE TRIONNAIRE May-Line, MAUDET Benoit, SECHER Isabelle

## **Constitution de la commission d'appel d'offres**

Il a été procédé à l'élection des membres de la commission d'Appels d'Offres.

- ⇒ Titulaires : Béatrice DOUILLARD, Luc FIGUREAU, Vincent GRIFFON
- ⇒ Suppléants : Jean-Louis DOUILLARD, Sylvie LORIOU, Fanny ROBIN

## **Fixation des taux d'imposition 2020**

La commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale.

**Les taux d'imposition de 2019 sont reconduits à l'identique sur 2020 soit :**

- Taxe d'habitation : 18.09 %
- Taxe foncière bâtie : 16.95 %
- Taxe foncière non bâtie : 45.29 %

## **Révision du loyer du cabinet médical**

Le loyer du cabinet médical est révisé selon les modalités prévues dans le bail et passe de 348.15 € HT à 351.47 € HT au 1<sup>er</sup> mai 2020.

Afin de soutenir l'activité des kinésithérapeutes, gelée en raison du contexte pandémique Covid-19, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de suspendre le loyer du mois de mai.

## Subventions 2020 aux associations

La commune verse une subvention pour équilibrer les comptes ou soutenir une action conforme aux statuts de l'association, compatible avec les orientations municipales et dans une logique d'intérêt général partagé (projets et activités jugés pertinents au regard du dynamisme et de l'intérêt qu'ils apportent à la commune).

Le conseil municipal valide les demandes de subvention dont les dossiers reçus sont complets : statuts, fiches actions, comptes...

Bénéficiaire	Objet	BP 2020
Comité des œuvres sociales du personnel des collectivités de Terres de Montaigu	Mise à disposition de billetterie à tarif préférentiel et organisation d'un spectacle de fin d'année.	350 €
Cicadelle	Apporter une culture « nature » aux enfants	Mise à disposition gratuite des salles communales
Les Rendez-vous Bernardins	Education populaire des loisirs et des sports	250 €
BSL Volley Ball Loisir	Pratique du volley en loisirs	200 €
Club au Fil du temps	Proposer des activités loisirs aux seniors	250 €
Don du sang association Terres de Montaigu	Fidélisation des donneurs sur le territoire et organisation de la collecte sur la Bernardière	150 €
Palet Club la Bernardière	Pratique du palet sur planche en loisirs	200 €
Amicale des sapeurs pompiers de La Bernardière	Maintien de la cohésion de groupe entre les sapeurs actifs et les vétérans autour d'actions sociales, festives et sportives	150 €
TTCB	Pratique du tennis de table en loisirs et compétition	200 €
UNC-AFN La Bernardière	Regroupe les anciens combattants de tous les conflits et ceux qui ont porté l'uniforme avec un objectif de devoir de mémoire	150 €
USBC	Pratique du football en loisirs et compétition	200 €
Secours catholique	Accompagne, reconforte les personnes en situation vulnérable	150 €

## Enfance

### Tarifs 2020-2021 Copains d'Lilou

La commune a signé une convention avec la CAF. Cette dernière impose les tarifs du centre de loisirs pour les 3 premières tranches de quotients. L'assemblée décide d'appliquer la même révision sur les 3 dernières tranches et une augmentation de 10 cts sur le prix du repas et du goûter (ces derniers n'ayant pas augmentés depuis 2018).

Le Conseil Municipal arrête les tarifs suivants pour le centre de loisirs et l'accueil périscolaire :

Accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires) :

	QF					
	0-500	501-700	701-900	901-1200	1201-1500	> 1500 Ou inconnu
Tarif à la journée 9h-17h (repas inclus)	7.52 €	9.76 €	11.84 €	15.52 €	18.08 €	21.76 €
Tarif à la semaine 9h-17h (repas inclus)	37 €	47 €	57 €	74 €	86 €	103 €
½ journée sans repas (à l'heure)	0.94 €	1.22 €	1.48 €	1.94 €	2.26 €	2.72 €
½ journée avec repas	Ajouter 3.90 € au tarif de la demi-journée sans-repas					
Activités ou sorties	Une participation supplémentaire peut être demandée					
Le péricentre (à l'heure)	0.94 €	1.22 €	1.48 €	1.94 €	2.26 €	2.72 €
Goûter/Petit déjeuner	0.80 €					

Accueil périscolaire :

Famille affiliée au régime général de la sécurité sociale ou MSA et attestant d'un quotient familial inférieur à 700 €	2.57 €/h
Famille affiliée au régime général de la sécurité sociale ou MSA et attestant d'un quotient familial supérieur à 701 €	2.61 €/h
Famille non affiliée au régime général ni à la MSA ou hors commune	3.03 €/h
Goûter	0.80 €
Petit déjeuner	0.80 €

*Facturation aux ¼ heures (tout quart-heure commencé est dû).*

*Sur un mois complet, un minimum de 3 heures de présence par enfant est obligatoire. En dehors de ce cadre, nous serions dans l'obligation de facturer 3 heures.*



## Tarifs 2020-2021 Bamboud'chou

Le Conseil Municipal arrête les tarifs suivants pour le restaurant scolaire avec une légère augmentation par rapport à 2019 : + 0.05 cts pour les 4 premières tranches tarifaires.

Enfant	
4 jours/semaine	3.80 €
3 jours/semaine	3.90 €
2 jours/semaine	4.10 €
1 jour/semaine	4.35 €
Occasionnels	4.70 €
Frais fixes	2.20 €
Pique-Nique 1	Tarif 4-3-2-1-Occ/semaine
Pique-Nique 2	Tarif 4-3-2-1-Occ/semaine
Menu sans porc	Tarif 4-3-2-1-Occ/semaine
Menu sans protéine animale	Tarif 4-3-2-1-Occ/semaine
Menu anti allergène si PAI <b>annuel</b>	Tarif 4-3-2-1-Occ/semaine + 2€
Adulte	
Repas adulte	4.50 €
Pique-Nique 1	4.50 €
Pique-Nique 2	4.50 €
Menu sans porc	4.50 €
Menu sans protéine animale	4.50 €
Menu anti allergène si PAI <b>annuel</b>	6.50 €

## Actualisation de la participation communale par élève dans le cadre du contrat d'association avec l'OGEC pour l'année scolaire 2019-2020

Par délibération du 27 novembre 2019, l'assemblée avait décidé de fixer à 600 € la participation communale allouée à l'OGEC de l'école St Jean.

Suite à l'étude du budget présenté en janvier 2020 par l'OGEC qui prend en compte l'évolution des effectifs, le conseil municipal décide d'augmenter de 600 à 620 € la participation communale par élève pour l'année scolaire 2019/2020. *Cette subvention ne doit pas excéder les frais de gestion pour une école publique (référence = coûts moyens départementaux annuels).*

## Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Cugand

La commune de la Bernardière participe aux frais de fonctionnement des écoles publiques pour les 32 élèves de sa commune scolarisés à Cugand en 2019.

Après une présentation du budget de fonctionnement, le Conseil Municipal valide le montant de 25321.92 € soit 791.31 €/élève.

Voici un résumé des principales délibérations prises lors du conseil municipal du 2 juillet 2020.  
*Le compte-rendu complet est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune (<https://www.labernardiere.fr/>).*

## Administration Générale

### Constitution de la commission communale des impôts indirects

Dans chaque commune, une commission communale des impôts directs doit être mise en place pour toute la durée du mandat.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal arrête une liste de 24 noms. Cette liste sera transmise au Directeur des services fiscaux qui désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

### Jury d'assises : tirage au sort de la liste préparatoire pour 2021

Afin de constituer la liste préparatoire du jury d'assises, il revient à la commune de La Bernardière de procéder à la désignation de trois personnes, parmi lesquelles le Tribunal de Grande Instance (TGI) en désignera ensuite une qui figurera sur la liste des jurés criminels potentiels pour l'année 2021. Pourront seuls remplir les fonctions de jurés, les citoyens âgés de plus de 23 ans.

Le Conseil Municipal procède à un tirage au sort à partir de la liste électorale. Les 3 personnes ainsi désignées seront averties par courrier.

## Urbanisme et cadre de vie

### Dénomination de voie

Dans le cadre du projet de division de la parcelle A373p, se détache un lot dont l'accès se fait par une voie non dénommée et non numérotée. Le conseil désigne cette nouvelle voie comme Impasse du pas Clissonais. Le nouveau lot portera le N°2.



*Cette voie longe le parking du centre de secours.*

## Tarifs assainissement

Sur proposition de la commission économie, environnement, urbanisme et cadre de vie le Conseil municipal décide de maintenir à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 le tarif de la redevance d'assainissement collectif pour l'année 2020 et de modifier le tarif des travaux de branchement au collecteur public.

Redevance d'assainissement collectif :

Redevance d'assainissement collectif	2020
Abonnement	58 €
Redevance	1,12 €
Alimentation mixte ou puits ou autre source d'alimentation	Forfait de consommation fixé à 25 m <sup>3</sup> par an et par habitant

*Montants exprimés en HT, soumis à TVA 20 %*

Travaux de branchement au collecteur public :

Travaux d'assainissement	2020
Branchement d'assainissement d'eaux usées sur réseau existant	Prix réel des travaux
Branchement d'assainissement lors de l'extension d'un réseau d'assainissement collectif (hors lotissement)	Prix réel des travaux

## Fixation du prix de vente des terrains des lotissement les Hauts de la Prairie et Le Verger

Sur proposition de la commission Economie, Environnement, Urbanisme et Cadre de Vie, le Conseil municipal fixe le prix des lots constituant les lotissements Le Verger (16 lots) et Les Hauts de la Prairie (9 lots).

La surface des lots s'échelonne de 307 m<sup>2</sup> à 686 m<sup>2</sup>, soit une moyenne de 470 m<sup>2</sup> conformément aux objectifs de densification prévu par le PLUi.

Le prix de chaque lot, dépendant de sa surface, sa situation géographique et son orientation, oscille entre 19000 et 43000 € HT.



**Le Verger** : Situé au sud du bourg, le long de la D86 en direction de Treize Septiers



**Les Hauts de La Prairie** : Situé à l'ouest du bourg le long de la D102 en direction de La Bruffière.



# la Médiathèque

La médiathèque est ouverte avec un fonctionnement adapté appliquant les règles sanitaires en vigueur.

Vous pouvez effectuer vos retours comme auparavant (seule la boîte de retour reste fermée) et choisir les documents dans tous les espaces puis les emprunter via la borne d'accueil.

Nous vous invitons donc à venir nous rendre visite aux horaires indiqués ci-contre.

L'équipe est à votre disposition et à votre écoute pour vous conseiller.

Pour rappel, lors de votre visite :

- venir seul autant que possible ;
- porter un masque (obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans) ;
- désinfecter vos mains en entrant dans l'établissement (du gel est à votre disposition) ;
- observer la bonne application des gestes barrières et règles de distanciation pendant votre visite.

**Médiathèque municipale  
« La Caserne aux livres »**

## Horaires d'ouverture

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020

**Lundi : 16h30 – 18h30**

**Mercredi : 10h - 12h /  
15h30 – 18h30**

**Vendredi : 16h30 - 19h30**

**Samedi : 10h - 12h**



La médiathèque  
La Caserne aux livres  
présente

### Challenge photos avant, pendant, après

A partir du 7 mai  
2020, proposez  
des photos  
insolites et/ou  
amusez-vous à  
reproduire des  
couvertures de  
livres !

Participez à ce challenge amusant ! Reproduisez une couverture de livre en vous prenant en photo avec les objets dont vous disposez ! Toutes les photos reçues seront exposées à la médiathèque et un jury sélectionnera la photo la plus drôle et la plus réussie.

Envoyez vos réalisations sur le mail de la médiathèque : [mediathèque@labernardiere.fr](mailto:mediathèque@labernardiere.fr) ou sur le facebook Mairie La Bernardière.

*Le Challenge photos  
est toujours en cours...*





# informations

## Le terrain de tennis est désormais ouvert...



Un planning en ligne ainsi qu'un accès par code seront bientôt mis en place.

En attendant, afin de gérer efficacement le prêt et le retour des clés, le court de tennis sera disponible du lundi matin au samedi en début d'après-midi.

les réservations sont à faire en mairie sur les horaires d'ouverture, ou par téléphone au 02 51 42 15 91.

La personne réservant un créneau doit être résidente de la Bernardière et majeure. Elle sera tenue responsable en cas de perte de la clé et/ou de dégradation du terrain.

Toute dégradation constatée lors de l'entrée sur le court de tennis doit être immédiatement notifiée en mairie.

La résine recouvrant le court de tennis est fragile.

Ce terrain est donc exclusivement réservé à la pratique du tennis et aucun jeu de ballon n'y est autorisé.

Seuls les joueurs sont autorisés à y pénétrer et équipés de chaussures adaptées.

Il est interdit d'y introduire :

- tout véhicule (skate, trottinette, vélo, engin motorisé...)
- tout mobilier non prévu (chaise, banc, table...).
- ballons et autres accessoires...

La clé est à récupérer en mairie le jour de l'utilisation du terrain de tennis.

COVID-19

## CAMPAGNE DE DÉPISTAGE GRATUIT ET OUVERT À TOUS

horaires supplémentaires  
en soirée !

POUR SE PROTÉGER ET  
PROTÉGER SES PROCHES,  
FAITES LE TEST !

VENDREDI 24 JUILLET  
de 9h00 à 19h30

SALLE POLYVALENTE  
2 RUE PIERRE HENRI GILLOT  
TREIZE-SEPTIERS

Nombre de places limité :

INSCRIVEZ-VOUS SUR  
[www.bioliance.fr/depistageterresdemontaignu](http://www.bioliance.fr/depistageterresdemontaignu)

(ou au 02 51 48 06 13 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 et le samedi de 8h30 à 12h30)

Pensez à vous munir d'une pièce d'identité,  
de votre carte vitale et d'un masque.

Pour gagner contre le covid-19

#TOUSMOBILISÉS



# l'état civil

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :

Lilou BOUDAUD née le 8 mars 2020

Adèle SELLÈS née le 18 avril 2020

Neema SELIN né le 14 mai 2020

Ethan GUEIDAN LE GUERROUE né le 3 juin

Théodore DELPLACE né le 12 juin 2020

# l'environnement

Collecte des déchets :



- ➔ 22 juillet 2020
- ➔ 5 août 2020
- ➔ 19 août 2020
- ➔ 2 septembre 2020



Collectes de sang



**Mercredi 15 juillet 2020**  
de 14h00 à 19h00  
à La Bernardière



**Lundi 17 août 2020**  
de 15h30 à 19h30  
à La Guyonnière



**Mercredi 16 septembre 2020** de 15h30 à 19h30  
à St Georges de Montaignu



**Attention :**

**Fermeture de la mairie les samedis 18 et 25 juillet, 1er, 8 et 15 août.**

letr@it  
d'union

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA BERNARDIÈRE

la Bernardière



QR Code : pour un accès rapide au site internet de La Bernardière

MAIRIE DE LA BERNARDIERE

20, rue de la Poste  
85610 LA BERNARDIERE

tel : 02 51 42 15 91

E-mail : [contact@labernardiere.fr](mailto:contact@labernardiere.fr)

[www.labernardiere.fr](http://www.labernardiere.fr)

[facebook.com/Mairie La Bernardière](https://www.facebook.com/Mairie-La-Bernardiere)



Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi : 9h/12h30

Le samedi : 9h/12h

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi : 8h30/12h30-  
13h30/16h45

Le samedi : 9h/12h